



RAPPORT D'ACTIVITES du CNDH ROMEUROPE

Période du 1er janvier au 31 décembre 2013

Michèle MEZARD,
Présidente AG CHND Romeurope

SOMMAIRE

I / Présentation du Collectif	35
I-1 Historique.....	35
I-2 Objectif.....	35
I-3 Missions.....	35
I-4 Destinataires des actions du Collectif	36
I-5 Principaux domaines d'activités.....	36
I-6 Les membres	37
I-7 Fonctionnement.....	37
I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope.....	37
I-9 La Coordination	38
I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope.....	38
I-11 Le CNDH Romeurope en régions	38
II/ Actions nationales.....	39
II-1 Composition du Collectif en 2013	39
II-2 Animation du réseau et communication interne et externe	41
o II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information.....	41
o II-2-2 La Rencontre Nationale	43
o II-2-3 Le rapport d'Observatoire du Collectif.....	44
o II-2-4 La brochure "Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues ».....	44
II-3 Appui technique.....	44
o II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences	44
o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte	45
o II-3-3 Actions de plaidoyer.....	46
II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope.....	48
o II-4-1 Les communiqués de presse	48
o II-4-2 Conférence de presse.....	48
o II-4-3 Relation avec les médias	48
o II-4-4 Participation à des rencontres et manifestations publiques.....	49
o II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics.....	49
o II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE.....	50
III/ Actions régionales	51
III-1 Présentation.....	51
III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France.....	51
IV/ Projets et Financements.....	52
IV-1 Subventions privés	52
IV-2 Subventions publiques	53
V / Réseau partenaires	54

I / Présentation du Collectif

I-1 Historique

Le CNDH Romeurope a été créé en octobre 2000, à Paris, à l'issue du colloque « Roms, Sintés, Kalés, Tsiganes en Europe. Promouvoir la santé et les droits d'une minorité en détresse », qui présentait les résultats alarmants d'une recherche-action pour la promotion de la santé, menée à l'initiative de Médecins du Monde par le réseau Romeurope dans six pays de l'Union européenne dont la France. Ces travaux concluaient aux liens essentiels entre le respect des droits fondamentaux et les graves problèmes de santé rencontrés par les populations roms en situation de grande pauvreté. Les associations présentes à cette initiative ont décidé de fonder ce Collectif pour agir de manière coordonnée sur ce sujet à partir de leur champ propre de compétence, humanitaire ou de défense des droits.

I-2 Objectif

Le Collectif National Droit de l'Homme Romeurope rassemble plusieurs organisations de défense des droits ainsi que de nombreux comités de soutien locaux¹. Il a pour objectif de défendre les droits fondamentaux des ressortissants d'Europe centrale ou des Balkans en situation de grande précarité vivant ou séjournant en France et de favoriser leur inscription dans le droit commun. En s'appuyant sur l'échange et la confrontation des expériences, le CNDH Romeurope mène des luttes contre toutes les formes de discrimination ainsi que les pratiques abusives perpétrées à l'encontre de ces personnes désignées en tant que Roms.

I-3 Missions

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope constitue :

a/ Un observatoire du respect des droits fondamentaux pour les citoyens originaires d'Europe de l'Est et des Balkans vivant ou résidant en France en situation de grande pauvreté dans le cadre d'un projet migratoire :

- Il publie à ce sujet un rapport d'observatoire, diffusé en France et en Europe ;
- Il développe une veille juridique et de l'actualité au niveau national et communautaire ;
- Il capitalise les situations vécues et les expériences menées localement, qui sont à la base des actions du collectif national : réunions publiques, communiqués de presse, actions de plaidoyer (plaintes, lettres ouverte, etc).

b/ Une plateforme d'échange et de confrontation des expériences pour les citoyens et acteurs associatifs. Il organise l'échange d'informations et d'expériences locales, la mutualisation des compétences, l'élaboration d'outils sur les différentes thématiques : séjour, santé, travail, scolarisation, habitat...

c/ Une structure militante qui a vocation à : informer et interpeller les responsables politiques et institutionnels à l'échelle nationale et européenne sur la question du non-respect des droits de ces citoyens européens vivant en squats et bidonvilles ; faire connaître aux citoyens français la réalité de la situation de ces personnes ; mener des luttes pour la défense de leurs droits, sans mesures spécifiques mais en application du droit commun.

Enfin, le CNDH Romeurope porte des projets spécifiques (voir § IV), à l'échelle régionale (Ile-de-France).

¹ <http://www.romeurope.org/spip.php?article400>

I-4 Destinataires des actions du Collectif

Le travail du CNDH Romeurope porte sur des familles, des personnes, en situation de grande précarité, venant essentiellement des pays d'Europe de l'Est, de Roumanie ou de Bulgarie, ou d'Ex-Yougoslavie, contraintes en l'absence de solution d'hébergement ou de logement de s'installer dans des bidonvilles ou des squats. Le CNDH Romeurope s'attache depuis sa création en octobre 2000 à défendre l'effectivité des droits de ces personnes en France.

Le CNDH Romeurope alerte depuis longtemps sur la dangerosité d'une approche ethnicisée de la situation de ces personnes. Il existe des responsabilités croisées dans la construction d'une catégorie celle de « roms » : politiques, médiatiques, académiques, associatives et militantes. Cette stigmatisation en fait la cible de discrimination dans tous les domaines de la vie socio-économique qui mènent à la violation des leurs droits.

Face à ce danger le CNDH Romeurope réaffirme sa position :

- Il n'est pas de problèmes spécifiques « roms » qui mériteraient des dispositions dérogatoires ou mesures particulières, le droit commun doit demeurer la règle. Ceux qui parviennent à trouver un emploi, à accéder à un logement, à avoir leurs enfants scolarisés se fondent dans le paysage comme les autres migrants.
- Comme ressortissants européens, citoyens roumains ou bulgares, demandeurs d'asile ou sans papiers, comme sans abri, demandeurs d'emploi ou malades, comme enfants d'âge scolaire, parents en situation précaire ou mineurs isolés, ils bénéficient de droits et libertés inaliénables à respecter comme pour tout autre individu présent en France.
- Il y existe cependant une culture et une mémoire rom d'autant mieux exprimée et valorisée par ceux qui se disent Roms eux-mêmes. Leur histoire ne doit pas leur être déniée.

Les principaux lieux d'installation seraient l'Île-de-France, les Bouches-du Rhône, l'agglomération lyonnaise, la métropole lilloise, l'agglomération nantaise et la ville de Bordeaux.

La plupart de ces personnes migrent en France pour des raisons économiques mais aussi pour fuir les discriminations parfois très violentes dont ils sont victimes dans leur pays et qui leur empêchent un accès effectif aux droits. Dans la majorité des cas, il s'agit d'une migration familiale.

I-5 Principaux domaines d'activités

Le CNDH Romeurope intervient dans les domaines suivants :

- Séjour
- Travail
- Habitat
- Education
- Santé & protection sociale

Dans chacun de ces domaines les principes qui guident les actions du CNDH Romeurope sont les suivants :

Séjour : Accès effectif à la libre circulation dans l'Union européenne de l'ensemble des citoyens roumains et bulgares, ce qui implique la levée de tout obstacle administratif. La fin des mesures transitoires à partir du 1^{er} janvier 2014 doit être l'occasion pour établir une réelle égalité parmi tous les citoyens européens.

Travail : Le CNDH Romeurope reste vigilant suite à la fin de mesures transitoires sur le plein et effectif accès au marché du travail et aux dispositifs de droit commun qui doit dorénavant s'appliquer aux Roumains et Bulgares.

Habitat : Le droit à un habitat digne pour tous est sans cesse rappelé. Pour les citoyens européens en situation de grande pauvreté contraints à vivre dans des squats et bidonvilles, qualifiés de

campements illicites par les pouvoirs publics, l'exercice de ce droit commence par l'arrêt de toute expulsion sans proposition d'hébergement ou logement adaptée à chaque situation individuelle. Le caractère inconditionnel du droit à l'hébergement doit être effectif. Par ailleurs, tout lieu de vie doit, en application de la résolution de l'ONU de juillet 2010, bénéficier d'un accès à l'eau potable et à des mesures basales d'assainissement.

Education : Le CNDH Romeurope demande l'accès effectif à la scolarisation - dès l'âge de 3 ans (si les parents en font la demande) - des enfants vivant en squats et bidonvilles et rappelle que la principale cause de non scolarisation ou déscolarisation ce sont les évacuations incessante des lieux de vie et les refus illégaux d'inscription scolaire de la part des maires et des services publics compétents. C'est pour cela qu'en septembre 2009 il a initié la création du **Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation (CDERE)**.

Santé : Le droit à la protection de la santé dépend évidemment des autres droits précités, droits au travail, à un habitat digne, à une protection sociale.

Protection sociale : Toutes les personnes en situation de pauvreté et particulièrement les ressortissants européens devraient avoir droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et aux prestations familiales. A défaut l'accès à l'AME devrait être immédiat .

Aucune de ces mesures n'est spécifique. Toutes s'inscrivent dans le droit commun.

I-6 Les membres

Le CNDH Romeurope est composé d'associations nationales, locales et de comités ou collectifs de soutien. Tous ses membres agissent directement ou soutiennent des organisations impliquées localement dans des actions concrètes de soutien et de défense des droits auprès de ces migrants en situation de grande pauvreté en France. Si certains membres sont impliqués dans la gestion de dispositifs opérationnels, ils ne le font pas au titre de Romeurope. Le Collectif peut décider d'associer ponctuellement à ses actions ou communications toute personne physique ou morale non membre.

I-7 Fonctionnement

Afin de rendre efficace le fonctionnement du Collectif les membres se sont dotés de certaines règles de fonctionnement. Ci-dessous les principales :

- Une validation des documents publics est demandée à chaque membre sous un délai déterminé (48h le plus souvent dans le cas des communiqués de presse). L'absence de réponse tient lieu d'approbation.
- Chaque membre désigne un ou plusieurs interlocuteurs qualifiés pour engager la structure ou le comité qu'il représente au sein du Collectif Romeurope.
- Les membres qui ne souhaitent pas être associés à une action ou un communiqué peuvent demander expressément à être retirés ponctuellement de la liste des membres de Romeurope.
- Aucune association ou comité membre ne peut engager le Collectif lors d'une action ou d'une communication qui lui est propre sans l'agrément de tous les autres membres.

I-8 Le comité technique du CNDH Romeurope

Un Comité technique propose les lignes stratégiques qui constituent le fondement des actions menées par le CNDH Romeurope et les soumet pour validation aux membres du Collectif. Sur la base de l'analyse des situations et des besoins constatés au niveau national et local, avec l'appui de la coordination, il rédige le rapport d'observatoire et le rapport politique sur la situation des personnes

vivant en squat et bidonville désignées comme « Roms » en France, impulse des actions à mener au nom du Collectif national (interpellations des pouvoirs publics et élus, communiqué de presse, rédaction d'outils pratiques,...), organise les rencontres nationales du Collectif et les liens avec les organismes et réseaux engagés en France et en Europe dans la défense des droits des populations roms. Le Comité technique est composé des certains représentants des membres du CNDH Romeurope, d'au moins un représentant de la FNASAT et de toute personne volontaire issue des membres du Collectif Romeurope.

Composition du Comité Technique en décembre 2013 :

(par ordre alphabétique)

Jean-François CORTY (Mdm)
Laurent EL GHOZI (ASAV / FNASAT-Gens du Voyage)
Lise FARON (La Cimade)
Michel FEVRE (Romeurope 94)
Catherine FRAPARD (Mdm)
Guillaume LARDANCHET (Hors la Rue)
Alexandre LE CLEVE (CNDH Romeurope)
Olivier LEGROS (CNDH Romeurope , Tours)
Stéphane LEVEQUE (FNASAT-Gens du voyage)
Yves LORIETTE (MRAP)
Pascale QUIVY (CCFD-Terre Solidaire)
Joseph RUSTICO (ASAV)
Claire SABAH (Secours Catholique)
Malik SALEMKOUR (LDH)

Coordinatrices: Marilisa Fantacci et Lola Schulmann

I-9 La Coordination

La coordination a pour mission d'apporter un appui technique aux acteurs du collectif Romeurope, dans l'objectif d'animer le réseau et de favoriser l'émergence d'initiatives concertées pour l'accès aux droits des habitants de bidonvilles et squats et pour la lutte contre les discriminations à l'encontre de ceux qu'on appelle «Roms ». Elle n'a pas vocation à définir ou à piloter les actions des membres du collectif. Les salariées sont placées sous la responsabilité administrative de la FNASAT-Gens du voyage et mise à disposition du CNDH Romeurope par une convention spécifique.

- La coordination prépare les ordres du jour du comité technique auquel elle participe et rend compte de son activité.
- La coordination peut représenter le Collectif auprès de différentes institutions et instances à la demande du comité technique

I-10 L'association de gestion du CNDH Romeurope

Crée en 2007, l'association de gestion du CNDH Romeurope a pour seul but d'assurer la gestion matérielle et financière du Collectif National Droits de l'Homme Romeurope.

I-11 Le CNDH Romeurope en régions

Au niveau local les comités et associations membres mettent en place un accompagnement des habitants des bidonvilles vers les dispositifs de droit commun sur la base de leurs besoins. Ils agissent aussi afin de combattre toute forme de discrimination envers ces personnes, stigmatisées sur la base d'une appartenance réelle ou supposée à une minorité, celle des « Roms ».

Dans chaque comité on retrouve, le plus souvent, la composition du Collectif national avec la présence des bénévoles ou salariés des différentes organisations et structures membres du Collectif.

Le travail au quotidien des comités et collectifs locaux se base sur la proximité avec les familles présentes sur les bidonvilles et squats, qui participent de manière effective aux échanges et aux actions des comités et collectifs. Les actions qui s'ensuivent peuvent être d'ordre humanitaire : soigner, nourrir, habiller, abriter... ,ou d'accompagnement vers les dispositifs de droit commun (accès aux différents services de l'administration française dans tous les domaines cités : services de santé, de l'éducation nationale, de l'emploi et de l'habitat) mais aussi de défense du droit contre les abus de l'administration et les actes de discriminations (défense en justice contre les évacuations illégales de terrains, défense en justice contre les expulsions illégales du territoire, recours en justice devant les différentes instances judiciaires compétentes dans les différents domaines).

I-11-1 Le collectif Romeurope Ile-de-France

La mobilisation au niveau de l'Ile-de-France s'est structurée à travers des actions menées au nom des membres franciliens du collectif, rassemblés en **Collectif Romeurope Ile-de-France**².

III/ Actions nationales

II-1 Composition du Collectif en 2013

Au niveau national le collectif comptait en fin 2013, 21 associations (à caractère national et local) et 13 comités ou collectifs locaux. En 2013 un nouveau Collectif s'est créé à Poitiers, le Collectif Romeurope 86 qui a été accompagné dans ses démarches pour sa constitution et affiliation au Collectif national par la coordination.

Les membres actuels du collectif sont les suivants :

ABCR (Association Biterroise Contre le Racisme) –
ALPIL (Action pour l'insertion sociale par le logement) –
AMPIL (Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement) –
ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) –
ASET (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes) –
ASEFRR (Association de Solidarité avec les Familles Roumaines) –
CIMADE (Comité intermouvements auprès des évacués) –
CLASSES (Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat) –
CCFD –Terre Solidaire (Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement) –
ECODROM
FNASAT-Gens du voyage –
Habitat et Cité -
Hors la Rue –
LDH (Ligue des Droits de l'Homme) –
MDM (Médecins du Monde) –
MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) –
PU-AMI (Première Urgence- Aide Médicale Internationale) -
Rencontres tsiganes –
RomActions –
Association de solidarité avec les Roms de St Etienne –
Romeurope Val-de-Marne –
Secours catholique (Caritas France) –
SICHEM (Service de Coopération Humanitaire pour les Etrangers et les Migrants) –
Une famille un toit 44 –

² Voir plus bas § III-3-1 pour une description de ce Collectif.

Et :

le Collectif Romeurope 92 Sud, le Collectif nantais Romeurope, le Collectif de soutien aux familles rroms de Roumanie, le Collectif Rroms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif Romyvelines, le Collectif de soutien aux familles rroms de l'agglomération orléanaise, le Collectif Romeurope 77, le Collectif solidarité Rroms Lille Métropole, le Collectif Solidarité Rroms Toulouse, Collectif Romeurope de Noisy le Grand, Collectif de Soutien aux Rroms du Val Maubuée.

Les membres du Collectif sont présents dans 13 régions et 25 départements

- [Alsace](#)

[Bas-Rhin](#)

- [Aquitaine](#)

[Gironde](#)

- [Bourgogne](#)

[Côte d'Or](#)

- [Centre](#)

[Indre et Loire](#)

[Loiret](#)

- [Ile-de-France](#)

[Paris](#)

[Seine et Marne](#)

[Yvelines](#)

[Essonne](#)

[Hauts de Seine](#)

[Seine Saint Denis](#)

[Val de Marne](#)

[Val d'Oise](#)

- [Languedoc-Roussillon](#)

[Hérault](#)

- [Lorraine](#)

[Meurthe et Moselle](#)

- [Midi-Pyrénées](#)

[Haute Garonne](#)

- [Nord-Pas-de-Calais](#)

[Nord](#)

[Pas de Calais](#)

- [Pays de la Loire](#)

[Loire Atlantique](#)

- [Poitou-Charentes](#)

[Vienne](#)

- [Provence-Alpes-Côte-D'azur](#)

[Alpes Maritimes](#)
[Bouches du Rhône](#)
[Var](#)

- [Rhône-Alpes](#)

[Haute Savoie](#)
[Isère](#)
[Loire](#)
[Rhône](#)

II-2 Animation du réseau et communication interne et externe

o II-2-1 Diffusion et mutualisation de l'information

En moyenne, près de 700 personnes ont participé en 2013 aux échanges du réseau Romeurope sur l'année à travers : les réunions organisées par le Collectif au niveau national et régional, les listes de diffusion d'information par mail (nationales et régionales), le site internet, la revue de presse, les événements organisés par le Collectif. Ces personnes peuvent être membres d'associations ou de comités de soutien ou simplement des citoyens engagés qui agissent pour le respect des droits fondamentaux de tout être humain, contre les discriminations et pour l'accès aux droits.

II-2-1-1 Les listes de diffusions

Il existe quatre listes de diffusion au sein du Collectif en fonction de la qualité de membres et selon l'appartenance géographique.

- La liste des membres officiels du collectif au niveau national : liste « **membres** ». Cette liste, qui met en relation directe les membres du collectif au niveau national, permet de rendre le collectif plus opérationnel. Elle est utilisée pour échanger sur des sujets spécifiques parmi les membres, diffuser les comptes-rendus des différentes réunions et d'autres documents internes au collectif destinés à une diffusion restreinte. Par exemple, les communiqués de presse du Collectif circulent sur cette liste pour obtenir la validation de tous les membres. En décembre 2013 cette liste compte 124 membres.
- La liste regroupant les membres, partenaires et sympathisants au niveau national : liste « **infos.romeurope** ». Cette liste sert à diffuser une information générale et pertinente sur la situation des Roms en France et en Europe. Au travers de cette liste sont diffusées des informations concernant la législation nationale et européenne, des projets locaux, nationaux et européens concernant les Roms, des rapports et des articles scientifiques sur le sujet, l'actualité sur les Roms migrants, des événements (colloques, expositions, événements culturels, autres) etc... En décembre 2013 cette liste compte 304 membres.
- La liste des membres officiels du Collectif Romeurope Ile de France : liste « **membres.idf** ». Cette liste a la même utilisation que celle de membres au niveau national mais les sujets sur lesquels se font les échanges concernent l'Ile de France. Cette région rassemble à elle seule entre un tiers et la moitié des Roms migrants présents en France. Les situations que l'on observe sont ainsi spécifiques en termes de nombre et de typologie. En décembre 2013 cette liste compte 116 membres.
- La liste regroupant les membres, les partenaires et les sympathisants en Ile de France : liste « **infos.idf** ». Cette liste a le même objectif que celle au niveau national mais les sujets

concernent exclusivement l'Île de France. En décembre 2013 cette liste compte 175 membres.

II-2-1-2 Le site internet : www.romeurope.org

Le site internet est un moyen fondamental pour informer à la fois le grand public mais également pour diffuser l'information et pour l'animation du réseau.

Sur la page d'accueil les informations les plus récentes sont publiées sur l'accès aux droits et la lutte contre les discriminations des ressortissants pour la grande majorité européens vivant en situation de très grande précarité au niveau national et européen, ainsi que toute information, même de niveau local, ayant un caractère d'urgence ou une importance particulière. A partir de cette page il est possible d'accéder à des informations spécifiques, classées par thème ou par échelle (nationale, locale, européenne) par le biais de menus contenant les différentes sous-rubriques (barres de rubriques principales horizontales et « menu sommaire » sur la gauche de l'écran).

⇒ L'espace membres

En 2013 l'« espace membres », non accessible au public, a continué d'être enrichi. Cet espace contient les sous-rubriques suivantes :

- Les comptes-rendus des réunions nationales,
- Les comptes-rendus des réunions Île de France ;
- Le matériel des formations mises en place ;
- Les rapports d'activités du CNDH Romeurope
- Les réponses à l'interpellation des services déconcentrés de l'Etat
- DIHAL : il s'agit des documents de travail liés à la mise en place de la mission du Préfet Alain Régnier suite à la publication de la circulaire du 26 août 2012 : le Vade Mecum, comptes rendus des réunions et groupes de travail, liste des correspondants au sein des Préfectures.

⇒ Le Forum

Au sein de l'espace membre un forum accessible aux membres a été instauré. Il s'agit ici de permettre un échange d'informations sur différentes thématiques pour les membres du Collectif. Sept rubriques ont ainsi été créées :

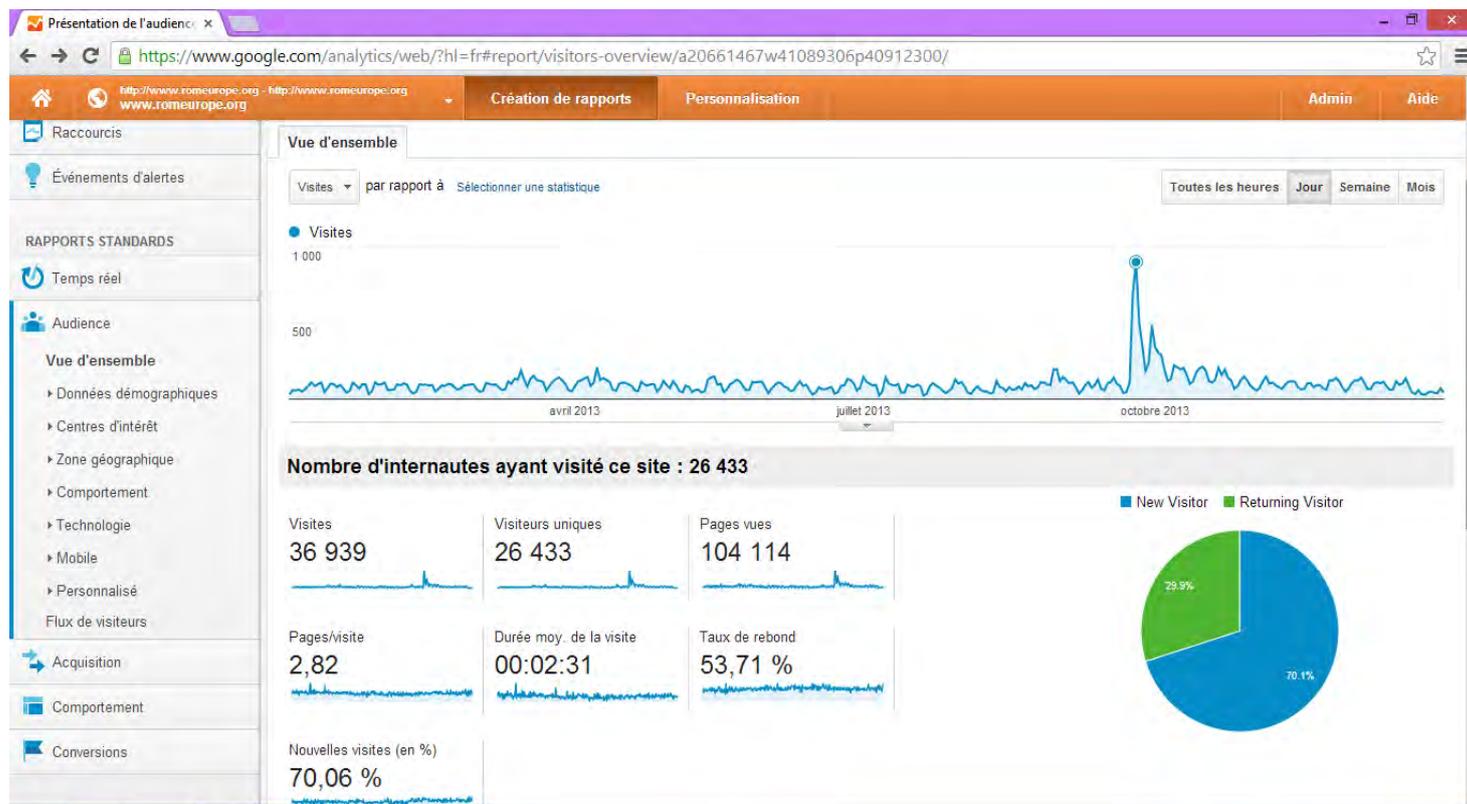
- Scolarisation
- Relation avec les élus
- Suivi des expulsions du territoire
- Suivi des évacuations des lieux de vie
- Modèles de recours
- Actualité juridique
- FAQ

Ce découpage thématique pourra par la suite être ajusté selon les besoins des membres et des sujets abordés au sein du forum.

Cet espace a pour but de mettre en lien les militants présents sur le terrain partout en France afin qu'ils puissent échanger, discuter sur les événements et difficultés auxquels ils sont confrontés. Il a pour objectif de répondre à la demande des membres de disposer d'un espace d'échange pour se sentir moins isolé et de trouver des réponses à des questions.

La fréquentation du site internet a continué son augmentation et devient un site de référence sur le sujet.

Le site internet du Collectif est ainsi un vecteur indispensable pour diffuser des informations, des communiqués de presse et outils à destination du public large.



II-2-1-3 Page Facebook du CNDH Romeurope

En 2013 le Collectif s'est doté d'une page Facebook pour diffuser plus largement les informations sur les activités du Collectif et les actualités plus générales. <https://www.facebook.com/pages/CNDH-Romeurope/617920011564390?ref=hl>

o II-2-2 La Rencontre Nationale

L'objectif des réunions nationales est principalement de confronter les expériences vécues par les membres. En 2013, une rencontre nationale a été organisée les 26 et 27 octobre à Paris.

Cette réunion nationale a été l'occasion d'approfondir certains sujets, confirmer le positionnement politique du Collectif et prendre ainsi des décisions sur les actions à mener ainsi que sur les interventions prioritaires à mettre en place pour les mois à venir.

Près d'une cinquantaine de personnes était présente à cette rencontre représentant la quasi-totalité des associations et collectifs présents sur le territoire. Des personnes vivant dans les bidonvilles ont participé à cette rencontre nationale.

La réunion a été organisée sur une journée et demie. La première journée a été dédiée aux discussions en groupes de travail. Quatre groupes thématiques ont été prévus concernant : 1/ travail et formation professionnelle suite à la fin des mesures transitoire au 1^{er} janvier 2014 ; 2/ les droits des enfants (droit à l'éducation et protection des mineurs en errance) ; 3/ les expériences d'hébergement et logement ; 4/ les actions de plaidoyer du Collectif.

Le dimanche matin a été dédié à la participation des membres au sein du Collectif : outils, propositions, vie démocratique du Collectif.

Un compte rendu a été rédigé et diffusé auprès des membres.

II-2-2-1 Participation des habitants des bidonvilles et squats au réseau

La participation des personnes directement concernées à la vie du réseau est un principe fondamental du Collectif. Cette participation peut être toutefois difficile à mettre en œuvre du fait des conditions de vie des intéressés qui les obligent à donner priorité à leurs préoccupations quotidiennes. Les membres du Collectif les accompagnent au quotidien dans leurs démarches pour l'accès aux dispositifs de droit commun et dans la défense de leurs droits. Leur participation à la prise de décisions est constante au niveau des collectifs et comités locaux mais plus difficile à se concrétiser, pour des raisons évidentes, au niveau régional ou national.

En 2013 le Collectif a travaillé avec le Secours catholique afin de développer les outils et les démarches participatives pour solliciter la participation des personnes concernées aux réflexions et aux actions du collectif aux différents niveaux. Ce travail se poursuivra en 2014.

o II-2-3 Le rapport d'Observatoire du Collectif

En juin 2013 le Collectif a publié son rapport d'observatoire sur la situation des bidonvilles³. Ce rapport revient sur l'accès aux droits des populations que l'on dit « Roms » sur notre territoire (Séjour/Habitat/Travail/Santé/Droits sociaux/Droits de l'enfant) et les principales difficultés d'accès à ces droits. Une deuxième partie du rapport est consacrée à la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 soit près d'un an après sa publication. Il a été diffusé largement suite à la conférence de presse organisée le 26 juin. Une synthèse du rapport a été rédigée et traduite en anglais, bulgare et roumain, accessible sur le site internet du Collectif⁴.

o II-2-4 La brochure «Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues »

Dans le cadre de sa mission de lutte contre toute forme de discrimination sont les personnes dites « Roms » peuvent subir, le CNDH Romeurope a élaboré ce livret qui s'inscrit dans un projet de sensibilisation du grand public et financé par le Conseil régional d'Ile-de-France, dans le cadre du programme régional « Lutte contre les discriminations ».

L'objectif de cette brochure est de déconstruire les principaux préjugés ancrés dans l'opinion publique sur les ressortissants européens vivant en condition de grande précarité en France et que l'on appelle « Roms ». Cet outil vise à permettre au public de s'informer davantage sur les réalités vécues par ces personnes afin de changer le regard porté sur elles (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/20130613_guide_ceux_quon_appelle_les_roms-web-2.pdf)

La brochure/livret a été éditée en 27 000 exemplaires grâce aux contributions de plusieurs bailleurs, membres et partenaires du Collectif.

II-3 Appui technique

o II-3-1 Mutualisation et capitalisation des compétences et expériences

³ http://romeurope.org/IMG/pdf/rapport_observatoire_cndh_romeurope_juin_2013-2.pdf

⁴ <http://romeurope.org/spip.php?rubrique73>

Afin de renforcer le soutien technique des membres du Collectif, plusieurs outils sont élaborés et mis en ligne sur le site internet. Tous ces outils - fiches pratiques, guides, notes, recueil de jurisprudence, sessions de formation - ont pour but de renforcer les connaissances et des capacités des membres, afin que leurs actions soient les plus pertinentes et efficaces par rapport aux besoins exprimés par les personnes qu'ils accompagnent.

L'élaboration de ces outils provient le plus souvent d'une demande de la part des membres ou de la coordination qui a relevé une faible connaissance ou un manque d'outils de la part de membres sur un sujet spécifique. C'est pour cela que les outils pratiques reposent sur les expériences de certains membres et ont pour but de les généraliser et les capitaliser.

Les outils pratiques réalisés et diffusés en 2013 :

- Note GISTI/CNDH Romeurope sur la fin des mesures transitoire, décembre 2013
http://romeurope.org/IMG/pdf/mesurestransitoiresgistiromeurope_2_-2.pdf
- Précisions sur l'espace Schengen et les mesures transitoires, octobre 2013
http://romeurope.org/IMG/pdf/precision_sur_l_espace_schengen_et_les_mesures_transitoires.pdf
- Sur l'accompagnement des Roumains et Bulgares vers l'emploi salarié, juillet 2013 :
http://www.romeurope.org/IMG/pdf/accompagner_l_acces_a_l_emploi_des_roumains_et_bulgares_en_france_version_30_septembre_2013.pdf
- Fiche pratique sur le référé liberté pour faire valoir son droit à l'hébergement d'urgence ; mars 2013
http://romeurope.org/IMG/pdf/fiche_pratique-refere_liberte_et_hebergement_d_urgence_v2.pdf

o II-3-2 Observatoire, veille juridique, alerte

Grâce à sa composition plurielle d'associations à dimension locale ou nationale et de comités et collectifs locaux, le Collectif dispose d'informations privilégiées sur la situation des Roms en France d'un point de vue tant géographique que thématique. Le CNDH Romeurope est reconnu depuis sa création en tant qu'observatoire sur le respect des droits fondamentaux pour les Roms migrants, vivant ou résidant en France.

Sur la base des informations collectées par ses membres, le collectif dénonce les abus et les discriminations dont sont victimes les ressortissants européens désignés ou qui se désigne en tant que « roms » vivant en France en squats et bidonvilles dans des situations d'extrême précarité.

En tant qu'« observatoire » en 2013 le Collectif a réalisé une veille juridique au niveau national et européen. La coordination en collaboration avec des organismes et des personnes ressources, collecte, analyse et diffuse – prioritairement aux membres - toute modification des lois censées avoir un impact sur le quotidien et les droits de ces personnes. Toutes les sources de droit sont récoltées : les circulaires, les règlements des administrations, les projets de loi nationaux et les directives européennes.

La veille s'étend aussi à la jurisprudence au niveau national et européen. Les décisions des tribunaux administratifs, des TGI et du Conseil d'Etat, de la Cour constitutionnelle ainsi que de la Cour de justice européenne et de la Cour européenne des droits de l'Homme ont été recherchées, collectées et diffusées vers les membres.

Le recensement des évacuations et des incendies :

En sa qualité d'Observatoire, le Collectif durant l'année 2013 a continué l'actualisation des outils pour collecter les informations concernant la mise en œuvre de la circulaire interministérielle du 26 août 2012. Plusieurs informations sont centralisées telles que les évacuations de terrain (conditions de l'évacuation, proposition ou non de solution d'hébergement ou de relogement), les réunions de

concertation en préfectures, la mise en place d'un diagnostic et les conditions de cette mise en place, les expulsions du territoire... Un recensement chronologique des évacuations permet ainsi d'avoir une vision globale de la mise en œuvre ou non de la circulaire du 26 août. Le CNDH Romeurope a recensé également les incendies et les inondations dont peuvent être victimes les habitants des squats et bidonvilles.

Le recensement des discours stigmatisants :

Le CNDH Romeurope, dans le cadre de ses missions de lutte contre les discriminations recense les propos stigmatisants des élus ou responsables politiques à l'égard de ceux qu'on appelle « Roms ». Il s'agit également de recenser les violences d'individus contre ces personnes ainsi que le traitement dans la presse d'une partie de la population ciblée par son appartenance réelle ou supposée à une ethnie.

o II-3-3 Actions de plaidoyer

Les actions de plaidoyer constituent un des fondements de l'action du CNDH Romeurope. Par le renforcement de cette action nous avons été amenés à interpeller à de nombreuses reprises les pouvoirs publics au cours de l'année 2013.

Le Collectif a envoyé à la fois aux responsables politiques (Ministères, Partis politiques, Conseils généraux et régionaux, Députés nationaux et européens) et aux administrations une copie du rapport d'Observatoire en juillet 2013. Cette diffusion large de ce document a été un moyen très important pour faire connaître la situation des conditions de vie de ces ressortissants européens vivant en situation de précarité. .

II-3-3-1-Niveau national

1) Le Président de la République

Le Collectif a rédigé avec d'autres associations une lettre ouverte le 30 septembre 2013 suite aux propos du Ministre de l'Intérieur pour lui demander une « parole forte »
http://romeurope.org/IMG/pdf/lettre_ouverte_president_de_la_republique_-230_09_13.pdf

Dans une lettre, le Président de la République a répondu le 24 octobre 2013 aux représentants des associations.

2) Le gouvernement

Plusieurs lettres ont été adressées au Premier Ministre avec des associations membres et partenaires :

- Une lettre le 14 mars 2013 avec les associations des 6 du Vivre ensemble pour demander un entretien
- Lettre ouverte le 18 mars 2013 avec des associations membres du Collectif des associations unies

Le Collectif et des partenaires ont obtenu un rendez-vous à Matignon en présence du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur et de la Ministre du logement le 14 mai 2013.

3) Assemblée nationale et Sénat

Le Collectif avait mis en place en 2012 un fichier avec l'ensemble des contacts des députés et sénateurs à qui certains communiqués de presse ont été envoyés. Un fichier avec des contacts des députés et sénateurs sensibles à la question a été élaboré avec le détail de leur initiative (question écrite ou orale, rapports, prise de position publique...). En collaboration avec le Collectif des associations unies, le CNDH Romeurope a participé à l'élaboration d'amendements au projet de loi sur le logement (ALUR).

4) Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL)

La circulaire du 26 août 2012 nomme le préfet M. Alain Régnier, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL), responsable de la mise en œuvre de la circulaire.

Depuis, le CNDH Romeurope participe activement aux différents travaux mis en place dans le cadre de la DIHAL notamment lors des réunions du Groupe national de suivi qui se réunit tous les trimestres. Le Collectif était présent et est intervenu en séance introductive lors de la journée nationale organisée par la DIHAL le 27 septembre 2013 à l'Assemblée nationale.

Le Collectif apporte dans ces espaces ses revendications et expériences.

Le Collectif continuera cette participation active mais restera vigilant sur une évidente nécessité d'évaluation des dispositifs mis en œuvre. En fonction des réalités de terrain issues de sa fonction d'Observatoire national, Romeurope ne manquera pas d'exprimer, publiquement si nécessaire, ses éventuels désaccords tant sur les politiques conduites que sur les pratiques observées.

5) Les administrations déconcentrées

Un courrier a été envoyé à l'ensemble des services déconcentrés (ARS/DIRECCTE/DRJSCS/Rectorat) sur la mise en œuvre de la circulaire du 26 août afin de savoir les dispositifs en place pour son application. Les réponses reçues par les services ont été publiées dans l'espace membre du site.

6) Le Défenseur des droits

Depuis sa création le CNDH Romeurope saisit sur différentes situations et travaille en étroite collaboration avec le Défenseur des droits – auparavant avec la Halde et les autres institutions intégrées dans le Défenseur. L'année 2013 a permis de continuer les relations étroites avec cette institution.

Le Défenseur des droits a publié un rapport en juin 2013 sur la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012 dans lequel il fait référence à de nombreuses reprises au travail du Collectif⁵.

7) La Commission nationale consultative droits de l'Homme

La CNCDH a publié en août 2013 des recommandations au Gouvernement⁶. Le Collectif a participé à l'élaboration de ce document et la brochure réalisée par le Collectif est citée comme référence d'outil pour lutter contre les idées reçues.

II-3-3-2 Niveau européen et international

Une partie très importante de l'action de plaidoyer du Collectif Romeurope cible les institutions européennes. Afin d'alerter ces dernières sur la réalité de la situation des Roms migrants - citoyens européens - vivant en France en situation de grande précarité le Collectif met en place différentes actions telles que : l'envoi des rapports établis par le réseau, la présentation de plaintes en collaboration avec d'autres partenaires, la rédaction et diffusion de notes d'information. Ces actions ciblent en priorité : la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et l'Agence européenne des droits fondamentaux.

⁵ <http://romeurope.org/IMG/pdf/rapport-ddd-2013-06-25.pdf>

⁶ http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_cncdh_roms_recommandations_3.pdf

Le Collectif s'efforce de maintenir des échanges réguliers avec des membres du Parlement européen, particulièrement sensibles au sujet.

II- 4 La communication externe du Collectif Romeurope

Le Collectif a pour objectif de diffuser vers le grand public une information correcte et objective sur la situation vécue sur le territoire français ainsi qu'en Europe. La diffusion de l'information est un instrument fondamental pour lutter contre les préjugés et les stéréotypes sur lesquels se basent les principales discriminations envers ces populations.

Au-delà des publications sur site internet et des informations diffusées sur les listes décrites plus haut, la communication externe du Collectif est assurée par la mise en œuvre des moyens suivants :

o II-4-1 Les communiqués de presse

L'année 2013 a été marquée par de nombreuses prises de positions publiques du CNDH Romeurope réaffirmant ainsi ses revendications.

- **17 mai 2013** : Tribune du CNDH Romeurope et des membres et partenaires « Déplacer les bidonvilles ne règle rien »
http://www.lemonde.fr/idees/article/2013/05/17/deplacer-les-bidonvilles-ne-regle-rien_3294862_3232.html
- **26 juin 2013** : Communiqué du CNDH Romeurope à l'occasion de la sortie du rapport d'Observatoire « Le CNDH Romeurope tire la sonnette d'alarme »
http://romeurope.org/IMG/pdf/cp_sortie_rapport_final.pdf
- **16 juillet 2013** : Communication du Collectif à l'occasion de la diffusion du rapport d'Observatoire et de la brochure pour lutter contre les idées reçues
http://romeurope.org/IMG/pdf/communication_cndh_romeurope_16.07.13.pdf
- **17 septembre 2013** : Communiqué du CNDH Romeurope « Où allons-nous ? »
<http://romeurope.org/spip.php?article1335>
- **30 décembre 2013** : Communiqué CNDH Romeurope/GISTI
La fin de la période transitoire pour les Roumains et les Bulgares en France : quels changements ?
http://romeurope.org/IMG/pdf/la_fin_de_la_periode_transitoire_pour_les_roumains_et_les_bulgares_en_france.pdf

o II-4-2 Conférence de presse

Une Conférence de presse a été organisée le 26 juin 2013 à l'occasion de la sortie du rapport d'Observatoire du Collectif. De nombreux journalistes étaient présents et ont publié des articles sur le rapport. A cette occasion le CNDH Romeurope a également présenté la brochure contre les principaux préjugés ancrés dans l'opinion publique « Ceux qu'on appelle les Roms. Luttons contre les idées reçues »

o II-4-3 Relation avec les médias

Le Collectif a été particulièrement sollicité par les médias cette année. Ainsi, des porte-paroles du Collectif sont intervenus dans divers médias (télévision, radio, journaux papiers et internet) en France ainsi qu'à l'étranger.

Le fichier des contacts presse a été remis à jour et de nombreux contacts ont été pris avec des journalistes intéressés par le sujet.

○ **II-4-4 Participation à des rencontres et manifestations publiques**

Les manifestations représentent à la fois un outil de plaidoyer, de communication et d'animation du réseau. Très régulièrement elles sont organisées par les collectifs locaux et diffusées sur le site internet et à travers les listes de diffusion mails.

Le Collectif continue d'être sollicité pour participer à des débats et rencontres organisés sur l'ensemble du territoire.

○ **II-4-5 Actions de sensibilisation des différents publics**

II-4-4-1 Le soutien à l'organisation d'événements locaux

Le Collectif Romeurope est souvent sollicité par ses membres ainsi que par des organismes extérieurs au réseau dans le cadre de la préparation d'**événements locaux** de sensibilisation et d'information concernant la situation des Roms migrants en France. Le Collectif contribue à ces actions chaque fois que cela est possible à travers : la diffusion de l'information sur l'évènement par le biais des listes de diffusion et du site internet ; la mise à disposition de ses contacts presse ainsi que de son carnet d'adresse afin d'identifier les intervenants les plus appropriée à l'occasion ; la mise à disposition de supports d'information produits par le Collectif (rapports, guides, outils pratiques).

L'importance des actions d'information et de sensibilisation en direction du grand public et notamment des riverains des lieux où des familles sont installées a été maintes fois soulignée lors des réunions du Collectif Romeurope. Il s'agit d'informer des élus locaux, d'échanger avec la presse locale et d'élargir les réseaux de solidarité et les mobilisations existantes en associant des citoyens ou des organisations encore peu informées de la situation de ces familles en France.

Parmi les supports d'information que le CNDH Romeurope met à disposition des militants et associations qui souhaitent organiser des événements, on retrouve :

1. « Opre Roma ! » Une exposition photos + textes, qui peut être visualisée sur le site Internet de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>

Cette exposition pédagogique a été réalisée par la Ligue des droits de l'Homme, Médecins du Monde et Solidarité Laïque en 2007. Un panneau supplémentaire a été également réalisé en 2009 sur les conditions de vie des personnes en France après l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne.

En 2013 l'exposition a été prêtée aux organismes ci-dessous :

Dates	Organisme	Objet du prêt
5 au 28 février	Autour du Canal de l'Ourcq - Cadézoïde Péniche Opera 94 B quai de la Loire 75019 PARIS	Manifestation "Le temps des Roms" Rencontre, table ronde, chants, musique
28 mars au 15 mai	MJC Chateauneuf sur Isère 3 rue de l'Ecole 26300 CHATEAUNEUF S/ISERE	Organisation d'une quinzaine d'animations diverses sur les gens du voyage (expo-film- chansons-contes...)
19 avril au 13 mai	CCAS Roissy-en-Brie (+ Maison depte et l'ass. Réseau-Ville-Hôpital) 2 rue Pasteur 77680 ROISSY-EN-BRIE	Journées de sensibilisation à la 'question rom'

4 octobre au 3 décembre	Paroisse Sainte-Marie du Plant 25/27 rue Maurice Pirolley 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE	Sensibilisation de paroissiens
6 novembre au 15 décembre	MJC Jacques Prevel 126 route de Mirville 76210 BOLBEC	Semaine des solidarités (débat, cinéma, exposition)
4 décembre 2013 au 30 janvier 2014	LDH section Périgueux Rosemarie Oster-Grellety Le Bourg 24510 SAINT-LAURENT-DES-BATONS	Evènements divers sur la lutte contre les discriminations

Le prêt est organisé à partir du site internet Romeurope par le biais d'un « formulaire » à remplir et à retourner au Collectif (<http://www.romeurope.org/Opre-Roma.html>). L'exposition commence à ne plus être en phase avec l'actualité, pour cette raison un projet de financement d'une nouvelle exposition à concevoir à partir de la brochure contre les idées reçues a été présenté à la région Ile de France, toujours dans le cadre du programme « Lutte contre les discriminations ».

2. Sont également prêtés, à des fins de diffusion publique, différents DVD, dont la liste complète apparaît à la page suivante du site internet du Collectif <http://www.romeurope.org/DVD.html>

o **II-3-7 Les actions réalisées au sein du Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation - CDERE**

Depuis sa création en 2009, le Collectif se réunit environ régulièrement afin de définir les actions à mettre en place pour la défense et la promotion du droit des enfants roms à l'éducation.

Ce collectif est composé par des organismes qui œuvrent spécifiquement dans le domaine de l'éducation tels que la Fédération nationale des parents d'élèves (FCPE), le Syndicat des instituteurs et professeurs des écoles (SNUipp), le Réseau Education sans Frontière (RESF), DEI-France et autres. Plusieurs membres du collectif Romeurope y participent ainsi que le GISTI. Le CNDH Romeurope en assure le secrétariat et la coordination et héberge sur son site les informations concernant le CDERE : <http://www.romeurope.org/spip.php?rubrique197>

L'année 2013 a vu aussi la réorganisation du **Collectif pour le droit des enfants roms à l'éducation**. Le Collectif Romeurope garde une action d'animation et de secrétariat de ce collectif qui a par ailleurs un mode de fonctionnement autonome par rapport au Collectif Romeurope.

Une charte du collectif a été rédigée (http://www.romeurope.org/IMG/pdf/charte_du_cdere_defw.pdf) sur la base de laquelle une campagne d'adhésion a été lancée à partir de mai 2013. En même temps, afin d'avancer la mobilisation sur les actions du CDERE, des réunions du Comité de pilotage ont été organisées en mai, septembre, novembre.

Par le biais de ce collectif des fiches d'information à l'usage des enseignants ont été élaborées et diffusées : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants.pdf .

Le Collectif Romeurope et le CDERE ont lancé auprès de leurs membres un recensement des obstacles à la scolarisation sur l'année 2012-2013 sur la base duquel un outil de plaidoyer vers les institutions concernées est en phase d'élaboration et sera bientôt publié en ligne.

II-3-7-2 Interpellations des pouvoirs publics

Le CDERE mène aussi une action de plaidoyer envers les institutions nationales. Dans ce cadre il a été signataire avec le GISTI d'une lettre au Premier Ministre concernant les refus d'inscription scolaire de certains maires ainsi que la création de classe « spécifiques » pour les « roms » à Ris Orangis et Saint Fons.

La CDERE a aussi interpellé la Ministre déléguée à la réussite éducative, Mme Pau-Langevin et l'Association des maires de France face aux obstacles administratifs pour l'inscription à l'école des enfants allophones vivant en squat et bidonville, qui ont persisté en 2013. Ni Mme la Ministre ni le Président de l'AMF n'ont donné suite à ces courriers d'interpellation et de demande de rendez-vous.

III/ Actions régionales

III-1 Présentation

Il n'est pas dans l'objet de ce rapport de rendre compte de toutes les actions développées par les collectifs, associations et comités locaux. Elles s'organisent selon plusieurs axes, en fonction des réalités et besoins locaux :

- **Support à la vie quotidienne des personnes** : accompagnement social, économique, juridique et psychologique
- **Réalisation des projets** : hébergement, scolarisation, insertion par le travail, médiation avec les structures publiques, lutte contre les discriminations
- **Actions de plaidoyer** : souvent en lien avec la lutte des sans-papiers, sans logement, travailleurs précaires... pour le respect des droits élémentaires des personnes et le respect des leurs devoirs de la part des autorités locales
- **Actions de sensibilisation et de communication** : auprès du grand public dans le cadre de réunions publiques, projections de films, occasions festives mais aussi conférences et communiqués de presse.

La présence géographique des membres du Collectif est explicitée au § II-2 et sur la page « Actions régionales » du site Romeurope (<http://www.romeurope.org/-Actions-regionales-.html>) il est possible de consulter les informations, envoyées par les membres, concernant les différents territoires.

III-2 Le Collectif Romeurope Ile de France⁷

Le Collectif Romeurope Ile de France regroupe l'ensemble des acteurs qui interviennent dans la région auprès des migrants pour la plupart ressortissants européens vivant en squat et bidonville : délégations régionales ou départementales des associations nationales, mais aussi et surtout, associations locales et collectifs et comités réunissant des familles et des personnes soutiens, regroupements de citoyens-militants, voire même individus/militants.

⁷ Le Collectif Romeurope Ile-de-France est composé en 2013 des organismes suivants :

ASAV (Association pour l'accueil des voyageurs) – **ASET 93 et 95** (Aide à la scolarisation des enfants tsiganes)

– **ASEFRR** (Association de Solidarité en Essonne aux familles roumaines et roms) –

CCFD- Terre solidaire – **ECODROM** - **FNASAT-Gens du voyage** – **Habitat Cité** – **Hors la Rue** – **LA CIMADE** (Comité intermouvements auprès des évacués) – **LDH** (Ligue des Droits de l'Homme) – **MDM** (Médecins du Monde) – **MRAP** (Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples) – **PU-AMI - Romeurope Val-de-Marne** – **Secours catholique (Caritas France)**.

Et le Collectif Roms 92 sud, le Collectif de soutien aux familles roms de Roumanie (95), le Collectif Romyvelines (78), le Collectif Romeurope 77, Collectif Romeurope de Noisy le Grand (93), Collectif de soutien aux Roms de Val Maubuée (77).

Le Collectif Romeurope Ile de France a une fonction de veille et d'alerte ainsi que de soutien technique pour ses membres. Il fait connaître, dans les plus brefs délais, à l'ensemble des membres du Collectif, les événements qui jalonnent malheureusement la vie des personnes que ses membres accompagnent, les interventions policières, les évacuations des lieux de vie, les distributions d'OQTF, les diverses formes de discriminations dont elles subissent, afin de favoriser la mobilisation de tous ceux qui peuvent apporter une aide matérielle ou morale.

Par ailleurs, le Collectif Romeurope Ile de France organise les échanges d'expériences qui ont permis localement des avancées dans les domaines aussi variés tel que l'équipement sanitaire, la sécurité sur les lieux de vie, l'accès à des hébergements d'urgence, la scolarisation des enfants, la médiation sanitaire, les recours auprès des tribunaux, l'obtention des autorisations de travail, l'accès au statut d'auto-entrepreneur....

Le Collectif Romeurope Ile de France développe des actions d'interpellation, information, témoignages, plaidoyer : communiqués de presse, réunions publiques, lettres ouvertes de façon autonome mais cohérente avec le CNDH Romeurope. Il entretient les liens avec les institutions régionales.

Les réunions du réseau Romeurope Ile-de-France rassemblent tous les trois mois une trentaine de représentants associatifs et citoyens impliqués dans des actions de terrain.

En 2013, ont été organisées trois **rencontres** du Collectif Romeurope Ile de France : juin, septembre et décembre 2013.

A chaque occasion un tour de table a été réalisé afin d'avoir une présentation de l'état des lieux sur chaque département.

Ces réunions sont une occasion d'échanger pour les militants et associatifs qui œuvrent auprès des habitants des squats et bidonvilles au quotidien sur les sujets suivants : les meilleures pistes et méthodologies pour un accompagnement réussi, les personnes et organismes ressources sur le territoire de l'Ile de France, les outils pratiques dont les soutiens peuvent se prévaloir, les nouveautés jurisprudentielles, les pratiques abusives rencontrées et les possibilités de les contraire ; etc...

Le Collectif Ile de France a rencontré M Jérôme Normand, Directeur de projet « campements illicite » à la Préfecture de région Ile de France le 16 octobre 2013. L'ensemble des départements étaient représentés à cette réunion qui a permis aux collectifs locaux de faire le tour des situations, notamment concernant la mise en œuvre de la circulaire du 26 août 2012. Un compte rendu de cette réunion a été diffusé aux membres du Collectif Ile de France

Une lettre ouverte du Collectif Ile de France destinée au Préfet de région, au Président de la région et au Directeur de projet « campements illicites » a été envoyée le 17 décembre 2013 afin de demander notamment la mise en place d'un espace de concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués⁸.

IV/ Projets et Financements

Pour l'année 2013 le CNDH Romeurope a pu bénéficier de subventions suivantes :

IV-1 Subventions privés

Fondation Abbé Pierre

Depuis 2008 la FAP est le principal bailleur du CNDH.

En 2011, une nouvelle convention triennale a été signée entre la Fondation Abbé Pierre et le Collectif Romeurope. L'objectif de cette convention est le soutien financier de la Fondation au Collectif pour ses fonctions de tête de réseau et d'observatoire sur la situation des habitants des bidonvilles et squats que l'on appelle « Roms » vivant en France en situation de grande précarité dans des squats et bidonvilles.

Cette convention permet au Collectif de bénéficier d'un apport pour son fonctionnement général.

⁸ http://romeurope.org/IMG/pdf/lettre_prefet_de_region_def.pdf

Secours Catholique

Dès 2008 le Secours Catholique soutient le Collectif financièrement de façon croissante chaque année afin de favoriser la participation et la représentation des personnes concernées (les habitants des squats et bidonvilles) aux actions du Collectif, renforcer leur autonomie et leur permettre des prises de position.

CCFD- Terre Solidaire

En 2013, le CCFD a apporté une contribution financière au Collectif pour l'organisation de la Rencontre nationale qui s'est déroulée les 26 et 27 octobre 2013 à Paris. Ce financement a permis une meilleure organisation de cette rencontre et la prise en charge de certains frais, tels que le repas des convives, a facilité la participation d'un grand nombre de membres. Le CCFD a également participé au financement des activités de plaidoyer du Collectif.

Médecins du Monde

En 2013, Médecins du Monde a apporté une contribution financière au Collectif pour participer à son fonctionnement. Il s'agit d'un financement pour l'ensemble des activités menées par le Collectif.

IV-2 Subventions publiques

ACSE. En 2013 L'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité a financé le CNDH Romeurope comme tête de réseau dans le développement de ses missions statutaires telles que l'animation du réseau et l'appui technique aux membres, sa fonction d'observatoire et son action de lutte contre les discriminations.

FONJEP

Par le biais de l'ACSE le CNDH Romeurope reçoit une contribution pour le soutien du poste de coordination depuis 2008. Le Fonjep a renouvelé ce soutien pour 2013.

Conseil régional Ile de France - Programme de Lutte contre les discriminations

En 2012, le Collectif a déposé une nouvelle demande pour le soutien du projet « **Sensibilisation du grand public pour combattre les préjugés et stéréotypes sur les Roms** ». Cette demande a été retenue et la Région a alloué un financement au CNDH Romeurope pour la réalisation de ce projet entre 2012 et 2013. Le projet a prévu la mise en place d'actions de sensibilisation du grand public à partir de la réalisation d'une brochure sur les principaux préjugés sur la population dite roms France: http://www.romeurope.org/IMG/pdf/20130613_guide_ceux_quon_appelle_les_roms-web-2.pdf

Conseil régional Ile de France – Fonds pour le développement de la vie associative (FRDVA)

Projet « Plateforme régionale en soutien des acteurs associatifs qui œuvrent pour le respect des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles »

Le CHDH Romeurope a présenté un nouveau projet au Conseil régional Ile de France en décembre 2012 qui aurait dû être mis en œuvre sur l'année 2013. Malheureusement les démarches de l'administration régionale ont été plus longues que prévues et la Commission permanente a évalué le projet du Collectif qu'en octobre 2013 afin d'allouer les financements demandés. Ceci a impliqué que le projet démarre en 2013. La phase opérationnelle sera réalisée pleinement durant l'année 2014.

Direction Générale de la Cohésion Sociale

Pour 2013 le CNDH Romeurope a obtenu un financement de la DGCS afin de renforcer l'action du Collectif en tant que tête de réseau. Pour la défense des droits fondamentaux des habitants des squats et bidonvilles, que l'on dit Roms, vivant en situation de grande précarité en France. L'objectif du projet était celui de favoriser l'accès au droit commun des ressortissants européens en situation de très grande précarité à travers la diffusion d'informations sur la réalité des bidonvilles en France, les politiques publiques existantes et le développement d'outils pour l'action et l'accompagnement des personnes.

Reserve parlementaire octroyé par le groupe écologiste du Sénat via la DGCS

Ce financement a été alloué au CNDH Romeurope pour la consolidation de l'observatoire du respect des droits fondamentaux des migrants « Roms » vivant ou séjournant en France dans une situation de grande pauvreté.

V / Réseau partenaires

Pour l'accomplissement de ses missions le CNDH Romeurope travaille régulièrement en partenariat avec d'autres organismes et associations en fonction des thématiques. Une description des différents partenaires et le lien vers leurs sites internet sont indiqués à la page suivante du site de Romeurope : <http://www.romeurope.org/Membres-Partenaires.html>

- au niveau national :

Collectif des associations unies pour une nouvelle politique de logement (CAU)

Le CNDH Romeurope a renforcé ses relations avec le CAU sur la question de la résorption des bidonvilles. Un travail a également été mené en 2013 sur des propositions d'amendements au projet de loi sur le logement (ALUR) ainsi qu'un travail de plaidoyer vers le Gouvernement.

Fondation Abbé Pierre

Parmi les partenaires habituels du Collectif la **Fondation Abbé Pierre** a une place de première importance.

Avec la FAP qui se bat contre le mal logement, nous travaillons tant au niveau national ainsi qu'en Ile de France, sur la thématique de l'hébergement et du logement à travers la réalisation d'outils d'information et l'organisation de formation sur les dispositifs existants d'hébergement et logement.

<http://www.fondation-abbe-pierre.fr/>

Groupe d'information et de soutien des immigrés : GISTI

Un autre partenaire incontournable pour le Collectif est le **GISTI**.

Le Gisti - Groupe d'information et de soutien des immigrés - est une association spécialiste du droit des étrangers. Il organise des permanences juridiques sur le droit d'entrer et de séjourner sur le territoire français mais aussi concernant le droit en général (droit à la protection sociale, droit au travail, etc.) des résidents étrangers sur le territoire, revendiquant l'égalité d'accès à ces droits entre Français et étrangers.- il plaide, par exemple, pour la liberté de circulation-,

Le Gisti nous accompagne dans la plupart de nos démarches juridiques, de la veille à la diffusion d'information à la mise en place d'actions vers différents interlocuteurs à l'échelle nationale ou européenne. Grâce à sa collaboration il nous est possible de réaliser des fiches pratiques sur les différents droits et démarches à suivre pour les faire valoir. En 2013, une note et un communiqué de presse communs GISTI et Collectif sur la fin des mesures transitoires a permis de renouveler ce partenariat.

Toilettes du Monde

L'Association « TOILETTES DU MONDE » a pour objet de promouvoir, concevoir et mettre en œuvre l'assainissement durable, en France et à l'international, afin de protéger la santé humaine et de préserver l'environnement et les ressources naturelles. Dans le cadre du projet de Création d'Outils pour répondre à la Précarité Sanitaire (2011-2013), l'association a sollicité Romeurope pour participer à un groupe de travail qui a établi un état des lieux sur 5 000 personnes sur 43 situations différentes.

<http://www.toilettesdumonde.org/>

URBA-Rom

Le réseau Urba-Rom regroupe des universitaires et des associations qui s'intéressent aux politiques envers les publics roms ou tsiganes. Il a pour objectif l'analyse des processus de catégorisation des groupes en question et la participation aux réflexions sur les actions publiques en cours et à venir.

Certains membres fondateurs de ce réseau sont à la fois membre du Collectif et du comité technique du CNDH Romeurope. La collaboration avec Urba-Rom nous permet d'avoir un espace de discussion qui favorise les regards croisés ; il constitue un centre de ressources qui rassemble les travaux scientifiques, les rapports et les documents techniques, ainsi que les références juridiques sur les politiques contemporaines et permet la construction de projets de recherche comparative dont les résultats peuvent bénéficier au réseau Romeurope aussi.

<http://urbarom.crevilles-dev.org/>

- au niveau européen :

ERRC – Centre européen des droits des Roms (European Roma rights center)

Le Centre européen des droits des Roms (ERRC) est une organisation internationale d'intérêt public qui agit pour combattre le racisme contre le Roms ainsi que les abus de droit à leur rencontre au travers des recours en justice stratégiques, le développement des recherches et des politiques, le plaidoyer et l'éducation aux droits de l'Homme.

Depuis sa création en 1996 l'ERRC agit afin d'offrir aux Roms les outils nécessaires pour combattre les discriminations et avoir un accès égal à la justice, à l'éducation, au logement, aux soins de santé et aux dispositifs de droits commun.

Des échanges réguliers ont lieu avec Romeurope. L'ERRC depuis 2010 s'intéresse particulièrement à la situation des Roms en France et en 2011 un *focal point* a été identifié pour faciliter la récolte d'information ainsi que l'échange avec les acteurs locaux.

Fin 2013, des représentants d'ERRC sont venus rencontrer le Collectif afin d'échanger sur les possibles collaborations entre les deux associations.

<http://www.errc.org>

- autres collaborations :

Le Collectif Romeurope est régulièrement sollicité par des organismes nationaux et internationaux qui s'intéressent à la situation vécue par les migrants qu'on appelle « roms » et qui vivent en situation de grande précarité en bidonville et squat en France. Ces sollicitations peuvent être sous forme d'invitation à des réunions ainsi qu'à des colloques, des demandes d'auditions et d'échange d'informations. Le Collectif peut ainsi apporter son expertise et ses connaissances pour la rédaction de rapports ou d'interpellations politiques par le biais de ces organismes.

Par ailleurs, depuis fin 2010, **Amnesty International**, par sa mission en France et son bureau de Londres, a sollicité le Collectif afin de collecter des informations précises sur la situation des Roms migrants dans notre pays. Le Collectif a aussi donné des contacts sur le terrain afin que les chercheurs d'Amnesty International Londres puissent réaliser une mission de récolte d'information. Ces actions ont abouti à plusieurs déclarations publiques d'Amnesty sur la violation des droits des Roms migrants par la France et à un rapport réalisé grâce notamment aux informations fournies par les membres du Collectif rencontrés par Amnesty sur le terrain. En 2013, Amnesty Internationale a publié un rapport « Les Roms condamnés à l'errance »⁹. Amnesty a sollicité le Collectif pour des contacts et pour son analyse lors de la rédaction du rapport. Le Collectif était présent à la conférence de presse à l'occasion de la sortie de ce rapport en septembre 2013.

⁹ <http://www.amnesty.fr/AI-en-action/Discriminations/Discriminations/Actualites/France-les-Roms-condamnes-l-errance-9463>